



La Section Européenne Anglais

Les sections européennes ont été créées dans le but de répondre aux "attentes nées de la construction européenne, de l'ouverture internationale croissante des économies, de la multiplication des échanges culturels, rendant nécessaire la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes et souhaitable à la formation du plus grand nombre". (BO août 1992)

Dans ce but, la section européenne offre un renforcement linguistique et favorise l'utilisation de la langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines. La scolarité spécifique suivie dans les sections européennes est prise en compte au baccalauréat et fait l'objet d'une mention spéciale portée sur ce diplôme.

FINALITÉS DE LA FORMATION

- Amener les élèves à un niveau proche du bilinguisme.
- Apporter une connaissance approfondie de la culture du monde anglophone.

QUALITÉS REQUISES

- Un bon niveau en anglais.
- Des résultats satisfaisants dans l'ensemble des matières.
- Une grande motivation.
- Un travail personnel important.
- Une curiosité pour la culture et la civilisation du monde anglophone.
- Un intérêt pour les échanges internationaux.

RECRUTEMENT

- **Les places étant limitées à 72**, les élèves doivent adresser au lycée Bréquigny **pour le 1^{er} avril 2025 (cachet de la poste faisant foi) un dossier de candidature**. Celui-ci est **à demander au lycée Bréquigny par simple courrier, accompagné d'une grande enveloppe timbrée (affranchie pour 100g) portant l'adresse du candidat, ou à retirer le jour des portes ouvertes le 1^{er} mars 2025**. (*lettre de motivation, les deux premiers bulletins de la classe de 3^{ème} avec les moyennes chiffrées de l'élève et les moyennes chiffrées de classe, l'avis du professeur d'anglais, et celui du chef d'établissement.*)
- En parallèle, **les élèves doivent se soumettre à la procédure en vigueur selon les recommandations de leur collège** (recensement des candidatures, saisie des vœux par AFFELNET – procédure académique)

ORGANISATION

Les études sont organisées sur trois ans :

- En seconde : répartition des élèves de la section dans plusieurs classes avec **semestrialisations des heures de DNL par classe (chaque élève étant exposé alors à deux des quatre Disciplines Non Linguistiques que le lycée propose : SVT, Histoire et Géographie ou Mathématiques)**. Les élèves suivent **1h de complément linguistique et 1h de DNL**.
- Les élèves choisissent la DNL (en fin de seconde) qu'ils étudieront en première et terminale.

MOYENS

Pour atteindre les objectifs fixés, des dispositions particulières sont mises en place :

- En seconde :
 - Renforcement en anglais : 1 heure en plus des heures d'anglais de seconde
 - Enseignement de deux matières en anglais parmi celles-ci : histoire – géographie, mathématiques, sciences de la vie et de la terre (SVT) (tout, ou partie du programme)
- En première générale et terminale générale :
 - 2 heures de renforcement.
 - 1 heure d'anglais (étude de la civilisation du monde anglophone).
 - 1 heure de discipline non linguistique en anglais : histoire – géographie, mathématiques ou SVT selon la filière choisie.
- En terminale générale :
 - Un séjour aux Etats-Unis ou dans un autre pays (avec l'anglais utilisé comme langue de communication pour le projet pédagogique).
 - Certification en langues vivantes étrangères (B2) CAMBRIDGE

D'autres activités peuvent être organisées de façon ponctuelle, notamment en collaboration avec l'Institut Franco-Américain.

VALIDATION DES ACQUIS : obtenir l'indication section européenne ou de langue orientale sur le diplôme de baccalauréat

Deux conditions cumulatives sont requises pour obtenir cette indication :

- **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'évaluation** de contrôle continu de la langue de la section (anglais).
- **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue** acquis au cours de la scolarité en section européenne.

L'évaluation spécifique de contrôle continu comprend :

- le résultat d'une interrogation orale en langue, qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;

- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.



COMMUNIQUER

Vous pouvez joindre les enseignants intervenant en section européenne au lycée Bréquigny : Ce.0350028r@ac-rennes.fr

Mme BOLZER (anglais) - Mme LE ROY (anglais) – Mme METAYER-BLONDELON (anglais)
M. DEBLIQUY (sciences de la vie et la terre) - M. POULAIN (histoire – géographie) -
Mme BOUTOT (mathématiques)